



Septembre 2012

## **REMUNERATION DES STAGES EFFECTUES PAR LA RELEVÉ DES HISTORIENS DE L'ART DANS DES INSTITUTIONS CULTURELLES**

L'Association suisse des historiens et historiennes de l'art ASHHA estime que les stages ou volontariats effectués dans des institutions culturelles ou des galeries doivent proposer un traitement correspondant au travail fourni par le stagiaire. L'évaluation du traitement devrait prendre en compte d'une part, le niveau de formation des stagiaires, leurs compétences professionnelles ainsi que l'efficacité de leur prestation, et d'autre part, la prestation de formation de l'entreprise d'accueil. L'ASHHA renvoie aux directives de l'Office du personnel du canton de Berne et de l'Association du personnel de la Confédération (en annexe) qui peuvent servir de référence pour déterminer un traitement adapté.

L'ASHHA refuse les engagements volontaires non rémunérés de (futur(e)s) historiennes et historiens de l'art.

Un stage ou un volontariat dure généralement entre un et maximum neuf mois. Les tâches, les prestations de formation ainsi que le traitement devraient être notifiés par écrit dans un contrat de travail. A l'issue de leur stage, les stagiaires ont droit à un certificat de travail détaillé sur le stage et son contenu.

## ANNEXE

Office du personnel du canton de Berne:

### Traitement des stagiaires à partir du 01.01.2012

#### Code de fonction pour les stagiaires (DFT) 1615

Type de classe de traitement	Classe de traitement	Echelon de traitement	%	Traitement annuel (13 <sup>e</sup> mois non inclus)	Traitement annuel (13 <sup>e</sup> mois inclus)	Traitement mensuel	Niveau d'études
65	1	1	47%	19'981.20	21'646.30	1'665.10	Avant les études
65	1	2	50%	21'256.80	23'028.20	1'771.40	Avant les études
65	1	3	60%	25'507.80	27'633.45	2'125.65	Avant les études
65	2	4	62%	26'358.00	28'554.50	2'196.50	Durant les études menant au Bachelor
65	2	5	65%	27'633.60	29'936.40	2'302.80	Durant les études menant au Bachelor
65	2	6	70%	29'759.40	32'239.35	2'479.95	Durant les études menant au Bachelor
65	3	7	75%	31'884.60	34'541.65	2'657.05	Durant les études menant au Master
65	3	8	77%	32'734.80	35'462.70	2'727.90	Durant les études menant au Master
65	3	9	80%	34'010.40	36'844.60	2'834.20	Durant les études menant au Master
65	4	10	80%	34'010.40	36'844.60	2'834.20	Titulaire du Master
65	4	11	90%	38'262.00	41'450.50	3'188.50	Titulaire du Master
65	4	12	100%	42'513.00	46'055.75	3'542.75	Titulaire du Master

Source: <http://www.fin.be.ch/fin/fr/index/personal/anstellungsbedingungen/Praktika.html>

### Office fédéral du personnel: traitement des stagiaires issus d'Universités et de Hautes Ecoles Spécialisées (à partir du 01.01.2012)

Stagiaires issus d'Universités et de Hautes Ecoles Spécialisées <sup>1)</sup>	Par année en Fr.	Par mois 1/12 en Fr.
Pendant les études de bachelor	31'990	2'665.80
Diplômés bachelor	44'785	3'732.10
Diplômés master/licence	50'117	4'176.45

1) Pas d'indemnité de résidence

Source: [www.pvb.ch](http://www.pvb.ch) («Grands dossiers» -> «Salaires» -> «Salaires dès janvier 2012»)